

Extraits du discours de Pius Jans, président de la Fruit-Union Suisse

## **Accord de libre-échange agricole: «Le secteur fruitier ne peut pas baisser les coûts de manière appréciable»**

Au cas où l'accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE serait réalisé sans réserve, nous, producteurs et transformateurs suisses de fruits frais et de dérivés de fruits, serions parmi les perdants!

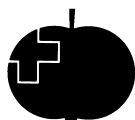
A l'appui de cette thèse, voici trois arguments.

- 1. Le secteur fruitier n'a que peu de possibilités de baisser les coûts, étant donné que les charges salariales représentent une part des coûts de production qui dépasse largement la moyenne.**

En moyenne, un producteur suisse de fruits gagne 92 centimes par kilo de pommes de table de la variété Golden Delicious, alors qu'un producteur UE dans le Tyrol du Sud ou dans la région allemande proche du lac de Constance touche 50 centimes. Cela signifie que sous le régime du libre-échange, le gain des producteurs suisses de fruits diminuerait d'environ 50 pour cent.

Une remarque sur les coûts: Même en déduisant du montant de 92 centimes de frais de production le total des dépenses pour les plants, pour les engrais, les pesticides, les filets para-grêle et l'arrosage, on n'arriverait pas à réaliser le prix des producteurs UE, et cela pour une raison très simple : En Suisse, le montant des charges salariales à lui seul est égal au total des coûts de production en UE, puisqu'il s'élève à 56 pour cent pour les pommes de table, ce qui dépasse de loin les coûts pour d'autres produits agricoles.

L'explication: Pour un saisonnier en Suisse, il faut compter un peu moins de 20 francs. Une étude réalisée par l'université de St-Gall montre que dans les pays de l'UE, il n'en faut compter que la moitié. Pour obtenir la moyenne valable pour les pays de l'UE, l'étude se base sur les chiffres fournis par l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et l'Espagne. Comme nous le savons tous, le niveau des salaires suisses est protégé par les bilatérales et ne serait donc pas touché par un éventuel accord de libre-échange agricole.



**2. Exception faite de certains créneaux dans le marché complètement saturé de l'UE, personne ne s'intéresse aux fruits frais exportés de Suisse !**

Vu le niveau élevé de ses coûts, la Suisse n'exporte guère de fruits frais, malgré le fait qu'actuellement déjà, elle pourrait exporter vers les pays de l'UE 3000 tonnes de pommes et 3000 tonnes de poires de table exonérées de droits de douane. Par année! Malgré cela et malgré la récolte importante réalisée l'année passée, seulement 2400 tonnes de pommes de table ont été exportées, avec des subventions accordées par la Fruit-Union Suisse. De 2004 à 2006, des quantités sensiblement plus petites de pommes, soit seulement 500 tonnes en moyenne, ont été exportées.

Encore une remarque sur le prétendu avantage de la provenance suisse : On affirme souvent que la haute qualité de nos produits nous permettrait d'obtenir un prix supplémentaire tant à l'étranger que sur le marché domestique. Malheureusement je dois vous dire que ce sont justement nos produits frais qui ne présentent aucune différence visible par rapport à ceux provenant de l'étranger. Pour utiliser un terme du marketing, il s'agit là de « Commodity Products », c'est-à-dire de produits échangeables.

Démontrer aux consommateurs la plus-value des fruits suisses, c'est-à-dire leur fraîcheur, les avantages de la production faite à proximité et conforme aux exigences écologiques: Voilà un effort qui en vaudrait la peine. Et croyez-moi : Je ferais l'impossible pour mettre en pratique cette idée au joli nom, souvent cité, de « stratégie de qualité de l'agriculture suisse ». Cependant une étude réalisée par l'université de St-Gall montre que sur le marché domestique, le prix de produits présentant une plus-value pareille ne devrait en aucun cas dépasser de 10 pour cent le prix des produits importés. Voilà ce que sera la dure réalité !

**3. A l'heure actuelle, personne ne peut prévoir l'évolution future de la production mondiale de produits alimentaires ni l'évolution des prix. A cela s'ajoute le fait que nous ne sommes ni au courant des concessions qui seront finalement consenties par l'OMC ni du moment de leur entrée en vigueur.**

Pour cette raison, il est peu opportun d'affirmer que dans le cadre de l'OMC, la Suisse serait obligée de baisser considérablement ses tarifs douaniers. Tirer argument des contraintes économiques n'est guère courageux.

Signalons également que sans en être chargés explicitement, nos ministres du commerce ont conclu ou sont prêts à conclure des accords de libre-échange avec l'Egypte, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et d'autres Etats, en vue de préparer la voie à de futures négociations. Ainsi, progressivement, on sacrifie l'agriculture suisse. Je demande à la politique de ne plus tolérer ce genre de tactique qui, finalement, ruinerait l'autonomie de notre pays en matière d'alimentation.

Dans l'agriculture, le secteur fruitier restera toujours un cas particulier. Ce qui le caractérise, ce sont notamment les parts les plus élevées de charges salariales, le manque de possibilités d'exporter et une productivité importante par surface cultivée, alors que les fonds que lui alloue l'Etat à titre de subventions sont relativement modestes. Il importe donc que dans le cadre des discussions sur un accord de libre-échange agricole, le secteur fruitier – au même titre que le secteur des légumes – fasse l'objet de considérations spéciales.